

Revue de presse #35



La revue de presse, la nouvelle rubrique de Voix d'Exils.
Auteur; Damon / Voix d'Exils.

**Sous la loupe : Les centres d'asile
fédéraux menacés de surcharge /
Macron renforce la lutte contre
l'immigration clandestine / Malte
accusée de « traitements
inhumains » par 50 migrants**

**Les centres d'asile fédéraux menacés de
surcharge**

Le Journal du Jura, le 05 novembre 2020

En temps normal, environ 4'400 places sont disponibles dans les centres fédéraux d'hébergement pour requérants d'asile suisses. En pleine pandémie du Covid-19, des mesures d'hygiène et de distanciation ont dû être prises. Du coup, les places disponibles ont été divisées par deux a annoncé jeudi 5 novembre Mario Gattiker, le directeur du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Néanmoins, les demandes d'asile sont reparties à la hausse ces dernières semaines et le taux d'occupation des centres d'asile s'élève désormais à plus de 90%. « *Il n'y a pratiquement plus de marge de manœuvre. Nos structures sont menacées de surcharge* » a averti Claudio Martelli, le directeur adjoint du SEM. Pour éviter les surcharges, des mesures supplémentaires ont été prises. Désormais, tous les nouveaux arrivés sont testés et doivent s'isoler jusqu'à la réception des résultats. Les personnes à risque sont séparées. Le port du masque est obligatoire dans les salles communes. La température est prise avant chaque repas et les autorisations de sortie pendant le week-end sont suspendues. En outre, des capacités supplémentaires étant nécessaires pour que les centres continuent de fonctionner conformément aux mesures sanitaires, le SEM a réaménagé les halles du service des automobiles du site de Ländi de Brugg (AG). D'autres places d'hébergement sont en préparation à Sulgen (TG) et Reinach (BL).

Emmanuel Macron annonce des renforts pour lutter contre l'immigration clandestine

Les Echos, le 5 novembre 2020

Une semaine après l'attaque de la basilique Notre-Dame de Nice, le jeudi 5 novembre, le chef de l'État français a annoncé le doublement des forces de contrôle aux frontières, qui passeront de 2'400 à 4'800 hommes pour lutter contre l'immigration clandestine. Évoquant une « *intensification de la menace* », le président français a déclaré que « *lutter*

efficacement contre ce terrorisme islamiste, c'est lutter également contre des réseaux de trafiquants qui ont des liens avec ces terroristes, qui parfois sont des terroristes eux-mêmes, qui utilisent le trafic de stupéfiants et le trafic d'êtres humains pour renforcer leur action et parfois agir directement ».

En outre, le chef d'État français a soutenu que « faire le lien [entre terrorisme et immigration ndlr.] ne veut pas dire qu'on doit tout confondre. Il ne faut pas tout confondre. Nous ne sommes pas une île et nous vivons dans un continent qui est fait de migrations ». A cet effet, il a évoqué « une refonte en profondeur de l'Espace Schengen » dont il souhaite repenser l'organisation et intensifier la protection commune aux frontières avec une véritable police de sécurité aux frontières extérieures.

Le gouvernement maltais accusé de « traitements inhumains » par 50 migrants

InfoMigrants, le 06 novembre 2020

En avril dernier, le Dar As Salam 1, un canot transportant une cinquantaine de personnes migrantes a été intercepté en mer par un navire marchand alors qu'il naviguait dans les eaux maltaises. Le bateau commercial a ensuite remis les personnes migrantes aux garde-côtes libyens qui les ont acheminés au port de Tripoli (LY). Cinq cadavres se trouvaient également à bord.

Suite à cet événement, les principaux concernés ainsi que les proches des deux hommes morts en mer ont porté plainte contre le Premier ministre maltais, le ministre de l'intérieur et le chef de l'armée maltaise pour non-respect de la Constitution maltaise et de la Convention relative aux droits de l'Homme. Les plaignants accusent le gouvernement maltais de « traitements inhumains et dégradants » qu'ils ont subis après leur renvoi en Libye et leur placement en centre de détention.

Ils reprochent également au gouvernement maltais d'avoir violé leur « droit à la vie » et de n'avoir pas respecté les obligations du pays qui l'obligent à examiner les demandes d'asile.

L'Organisation internationale des migrations (OIM) avait à l'époque condamné l'action menée par Malte, rappelant que « les personnes secourues en mer ne doivent pas être renvoyées dans un port dangereux ».

Masar Hoti

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils